



Mairie de
30130-SAINT PAULET DE CAISSON

« Nous n'héritons pas de la terre de nos ancêtres,
nous empruntons celle de nos enfants »
Antoine de Saint-Exupéry

Saint Paulet de Caisson le 15 janvier 2025.

Chers adhérents ;

Au seuil de cette nouvelle année, le conseil d'administration, le bureau et moi-même venons vous présenter nos vœux les meilleurs pour vous et tous ceux qui vous sont chers, vœux de prospérité, de bonheur et surtout de santé.

En 2019, devant un véritable massacre de la forêt domaniale de Valbonne, vous avez été très nombreux à nous soutenir afin que cessent ces exploitations massives et brutales de bois. Malgré de nombreux contacts avec les responsables régionaux de l'ONF, nous avons été contraints de déposer plainte devant le tribunal judiciaire de NIMES afin que cessent ces atteintes à la biodiversité du massif forestier.

Cette démarche aura permis:

- Que l'ONF suspende toutes ventes et coupes de bois d'exploitation en sylviculture et ce jusqu'à la signature du nouveau plan d'aménagement.
- Que soient débloqués de nombreux moyens humains et financiers afin d'explorer et mieux définir toutes les richesses de biodiversité du site.
- De nous inscrire comme participants à l'élaboration du nouveau plan d'aménagement dans le cadre des réunions de comités de massif ainsi que divers autres groupes de travail.

Ce nouveau projet de plan d'aménagement du massif forestier pour les 20 ans à venir étant terminé, nous souhaitons vous tenir informés de l'essentiel des mesures prévues:

- **40 % du massif forestier seront considérés «hors exploitation forestière» avec :**
 - Prévision d'une Réserve Biologique dirigée et d'une zone d'unité génétique multi espèces de 485,22 hectares.
 - Plantation de 500 plants de hêtre d'origine génétique de la forêt domaniale de Valbonne.
 - Ilots de sénescence de 5,1 hectares.
 - Autres zones hors sylviculture de 71,73 hectares

Pour les 60 % du massif forestier restants:

- 33,9 % de la forêt domaniale seront réservés à la sylviculture mais non exploités sur les 20 prochaines années soit 464,25 hectares.
- 8,5 % du massif forestier seront attribués aux îlots de vieillissement au repos soit 117,10 hectares.
- 17,6 % de la forêt domaniale feront l'objet d'une exploitation sylvicole dans les 20 ans à venir.

Sur le nouveau plan d'aménagement, l'exploitation forestière devrait donc se limiter annuellement à moins de 1% de la surface du massif par réalisation de coupes de taillis de petite taille devant conserver des irrégularités de contour.

Je pense que nous n'avons pas à rougir de ces résultats qui assureront la protection de la forêt domaniale pour les 20 ans à venir sans que cela ne nous empêche de poursuivre nos requêtes relatives aux méthodes d'exploitation sylvicole, en particulier sur la gestion des taillis.

Dans le cadre de nos activités récurrentes nous souhaitons conserver pour 2025 les actions suivantes:

- Journée de sensibilisation à l'environnement des élèves de l'école du village dans la forêt domaniale de Valbonne avec le concours de la mairie, des enseignants, des parents d'élèves et de l'ONF.
- L'achat, en concertation avec les responsables de la médiathèque municipale, de livres pour enfants et adultes relatifs à la protection de l'environnement.
- Participation à l'opération «Village propre» avec le concours de l'agglomération, la mairie, des enseignants et des parents d'élèves.

Je vous remercie de votre soutien et vous réitère tous mes meilleurs vœux pour cette nouvelle année.

Le Président de Terre d'Avenir.

Gérard BROCC